



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Mail contact@persac.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
⇒ 20252411-03

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20h30, le conseil municipal de la commune de PERSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUQUET, maire.

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : 19 novembre 2025

Étaient présents :

Angéline CERISIER, Eliane NUSSBAUMER, Audrey TULEAU, Serge BEGOIN, Marc BOUQUET, Brice DE BEAUMONT, Guy DEGREEF, Gontrand DELASSUS, Sylvain GILORY, Mickaël GUERRAUD, Régis SIROT, Vincent SUAUDEAU

Excusé(s) : Julien SOLNAIS

Gabrielle MIRASSOU a donné pouvoir à Marc BOUQUET
Cédric BELLONCLE a donné pouvoir à Audrey TULEAU

Audrey TULEAU a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarifs Communaux 2026

Le maire propose les tarifs suivants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 :

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2025	2026	2025	2026
AIRE NATURELLE (tarif journalier)				
Adulte	1,50	1,50	1,50	1,50
Enfant (jusqu'à 14 ans)	1,00	1,00	1,00	1,00
Emplacement	3,00	3,00	3,00	3,00
Branchement électrique	3,50	3,50	3,50	3,50
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	45,00	45,00	50,00	50,00
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	12,00	12,00	12,00	12,00
Cartes journalières ordinaires	7,00	7,00	7,00	7,00
ESPACE 3 RIVIERES dont vaisselle et mobilier				
Vin d'honneur / Réunion / Atelier	80,00	80,00	100,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	180,00	180,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	270,00	270,00
LE CENTRE D'ACCUEIL dont vaisselle et mobilier				
Vin d'honneur / Réunion / Atelier	50,00	50,00	65,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00
HALLE TOURISTIQUE dont vaisselle et mobilier				
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	200,00	200,00
La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	300,00	300,00

AR Prefecture

086-218601904-20251124-20252411_03-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025

Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00
-----------------------------	--------	--------	--------	--------

Les salles louées sont mises à disposition la veille de la location et reprises le jour ouvré suivant celle-ci.

Pour chaque réservation de sites communaux, un **dépôt de garantie** sera demandé en **deux chèques** :

⇒ **500,00 €** pour la location de l'Espace 3 Rivières et la halle touristique

***100,00 €** retenus si le nettoyage n'est pas effectué correctement

⇒ **300,00 €** pour la salle polyvalente du centre d'accueil.

***75,00 €** retenus si le nettoyage n'est pas effectué correctement

Le dépôt de garantie est remise en cas de force majeure (ex : décès, maladie, accidents,...) sur présentation, le cas échéant, de justificatifs.

LE MATERIEL (pris sur place)				
Table 2 m	2,00	2,00	2,00	2,00
Plateau 4 m	3,00	3,00	3,00	3,00
Banc	1,00	1,00	1,00	1,00
Chaise	0,50	0,50	0,50	0,50
Forfait Transport à Persac et Communes limitrophes (aller/retour)	30,00	30,00	50,00	50,00
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	30,00	30,00	50,00
Forfait Transport à Persac et Communes limitrophes (aller/retour)	30,00	30,00	50,00	50,00
GOBELET aux Associations				
Gobelet de la commune aux Associations	1,00	1,00		
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession trentenaire - prix du m ²	75,00	75,00		
Concession cinquantenaire - prix du m ²	100,00	100,00		
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	350,00		
Option : gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00		

• Tentes de plein air

LOCATION TENTES PLEIN AIR (Montage / Démontage)	PETIT BARNUM 8 m x 5 m	GRAND BARNUM 12 m x 5 m
1 journée en semaine	60,00	80,00
Le weekend	80,00	120,00
1 semaine	100,00	150,00
Jour supplémentaire	5,00	5,00

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de quatre tentes de plein-air de marque « TRIGANO » :

- deux tentes de plein-air 8 x 5 m
- deux tentes de plein-air 12 x 5 m
- Le montage sera réalisé sous la responsabilité d'un agent de la commune qui possède un guide technique d'assemblage et le registre de sécurité.
- Le demandeur sera aidé de 3 ou 5 personnes, selon la tente réservée.
- Le démontage sera réalisé selon les mêmes modalités que le montage.

⇒ Location

La location sera disponible aux particuliers persacais et aux associations persacaises.

La location de deux jours inclut le montage la veille du 1^{er} jour et le démontage le lendemain du 2^{ème} jour.

AR Prefecture

086-218601904-20251124-20252411_03-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025

Le forfait à la semaine ira du **vendredi** au **vendredi suivant** sous réserve des disponibilités des employés communaux et du matériel.

Pour les particuliers « Persacois » la location sera limitée dans le temps à des périodes d'une semaine maximum.

⇒ **Tarif location**

Ces tarifs s'appliquent pour **les associations après la deuxième location annuelle pour les associations persacoises et après la quatrième pour le Comité des Fêtes**

⇒ **Assurance**

Le demandeur doit remettre une attestation d'assurance responsabilité civile avant chaque location.

La mairie possède une attestation de conformité.

⇒ **Dépôt de garantie**

(Quel que soit le demandeur)

8 m x 5 m	1.000 €
12 m x 5 m	1.000 €

Les tarifs s'appliqueront à compter du **1er janvier 2026**.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 novembre 2025.

Le Maire, Marc BOUQUET.



AR Prefecture

086-218601904-20251124-20252411_03-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025